

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 282

présenté par  
MM. Letchimy, Lurel et Mme Jeanny Marc

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant :**

La première phrase du troisième alinéa de l'article 50 de la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique est complétée par les mots : « et tient compte du positionnement géostratégique des départements-régions, collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie et de leur ressources d'expertise mobilisables dans leur zone ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour but de faire en sorte que la politique de l'agence intègre la situation particulière des départements-régions, collectivités d'outre-mer et la Nouvelle Calédonie.